

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION

FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Contexte macro-économique

Le 3ème Projet de Loi de Finances Rectificatives actualise les prévisions économiques pour l'année 2020. La trajectoire macro-économique et budgétaire s'étant encore dégradée, la prévision de croissance est révisée à -11% du PIB pour 2020 (contre -8% du PIB prévu en avril 2020). Pour le 2^{ème} trimestre 2020, l'INSEE estime la perte du PIB à -20% (après -5,8% au 1^{er} trimestre 2020).

Situation actuelle de la filière

Au niveau national, les estimations de l'INSEE montrent une remontée progressive du taux d'activité dans le secteur construction, passant de -89% au début du confinement à -75% au 7 mai et à -38% au 27 mai.

Pour autant, la reprise de l'activité de la filière Construction se fait en mode dégradé, en France comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un redémarrage qui se confronte à un ensemble de difficultés techniques, décisionnelles et économiques.

Au 29 mai 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

79%

des chantiers de bâtiment sont ouverts

56%

des chantiers de bâtiment affichent une activité « normale »

85%

des salariés et intérimaires ETP du secteur construction présents avant la crise sanitaire sont en activité

Source : Réseau des CERC

Note : Les enquêtes flash du réseau des CERC sont réalisées via une enquête auto-administrée online auprès d'un échantillon national d'entreprises du bâtiment. L'échantillon est constitué à partir des fichiers de contacts de la CERC, et stratifié par région, taille d'entreprises et secteur d'activité. Pour la 3^{ème} vague d'enquêtes, 1 415 entreprises ont répondu intervenant sur 11 307 chantiers.

Bâtiment



Le réseau des CERC, mandaté par la CAPEB et la Fédération Française du Bâtiment, réalise régulièrement une enquête flash permettant de suivre la reprise de l'activité du secteur Bâtiment suite à la crise sanitaire Covid-19.

Selon sa 3^{ème} note, publiée le 29 mai 2020, **79% des chantiers de bâtiment sont ouverts** à fin mai dans la région, et **56% affichent une activité « normale »** (respectivement 83% et 53% à l'échelle nationale). Ces chiffres confirment la reprise progressive de l'activité tout au long du mois de mai, puisque seulement 45% des chantiers étaient ouverts au 5 mai, et 18% affichaient une activité « normale » en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le niveau d'emploi revient également progressivement à la normale, puisque **85% des salariés et intérimaires ETP** (équivalents temps plein) présents dans le secteur avant le début de la crise sanitaire sont en activité à fin mai 2020 dans la région, comme au niveau national. Cette proportion était de 54% au 5 mai en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au niveau national, la reprise semble plus rapide dans le gros œuvre : 90% des chantiers de gros œuvre sont en effet ouverts, et 65% affichent une activité « normale », contre respectivement 82% et 50% dans le second œuvre. De même, le retour à la « normale » semble plus difficile dans les grosses entreprises : 44% des chantiers sont recensés en activité « normale » dans les entreprises de 20 salariés et plus, contre plus de 52% dans les entreprises de moins de 20 salariés. Enfin, il est à noter que 43% des chantiers à l'arrêt dans le pays sont sous maîtrise d'ouvrage publique. La commande publique constitue ainsi un levier important pour la reprise des chantiers, et plus particulièrement dans les entreprises de plus de 10 salariés.

Le principal frein à la reprise est la non-finalisation des conditions de reprise par la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre (pour 41% des entreprises interrogées), devant les problèmes d'approvisionnement en matériaux et/ou fourniture (19%) et l'impossibilité d'adapter les chantiers aux nouvelles normes (11%).

Cette reprise d'activité a nécessité de multiples adaptations dans la gestion des chantiers, avec un surcoût estimé entre 10% et 20% au niveau national. Ce surcoût est entièrement supporté par les entreprises pour 87% d'entre elles, quand seulement 2% le répercute totalement sur la facture client.



Au 29 mai 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

100%
des entreprises TP ont désormais repris
leur activité

72%
de CA en mai 2020 par rapport à mai 2019

Source : FNTP

Travaux Publics

La quatrième enquête flash de la FNTP, réalisée entre le 25 mai et le 1^{er} juin 2020, montre que **la totalité des entreprises de Travaux Publics** ayant répondu à l'enquête ont désormais repris leur activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 29 mai 2020 ; elles étaient encore 28% au 30 avril à ne pas avoir redémarré. Pour autant, l'activité n'est toujours pas revenue à la normale : le chiffre d'affaires global enregistré pour le mois de mai 2020 ne représente que 72% de celui de mai 2019 (68% sur l'ensemble du pays).

Si les entreprises envisagent toujours une montée en puissance tout au long de l'été, **seule la moitié d'entre elles** estime qu'elles pourront retrouver la totalité de leur niveau d'activité dans les prochains mois ; ainsi, en moyenne, **83%** de l'activité sera réalisée à fin juin par rapport à un mois « normal », **89%** à fin juillet et **90%** à fin août, pour un chiffre d'affaire global **en baisse de 18%** sur l'ensemble de l'année 2020 par rapport à 2019 (-20% sur l'ensemble du pays).

Les difficultés liées aux donneurs d'ordre deviennent le sujet majeur pour les entreprises de Travaux Publics : **près de 60%** des entreprises interrogées dans la région jugent en effet cette difficulté comme un point de préoccupation important, voire très important pour **18%**. L'inquiétude majeure demeure d'ailleurs la faiblesse à venir des appels d'offre, étant un sujet important pour **80%** des entreprises interrogées (contre 69% le 30 avril). Le manque d'EPI devient pour sa part un sujet « secondaire » (23% des entreprises interrogées au 29 mai indiquent ce sujet comme une inquiétude importante, contre encore près de deux-tiers au 30 avril).

La baisse d'activité risque d'impacter l'emploi : les entreprises de Travaux Publics de la région sont en effet aujourd'hui **25%** à envisager une diminution de leurs effectifs permanents d'ici à la fin de l'année (20% à l'échelle nationale). L'intérim, qui représente traditionnellement environ 15% des effectifs, va également être fortement impacté : 57% des entreprises envisagent de moins y recourir, et 10% plus du tout.

Au 29 mai 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur



95%
des sites de la région sont ouverts

82%
des adhérents UNICEM Sud PACA et Corse
ont la totalité de leurs sites ouverts

81%
du niveau d'activité moyen atteint par
rapport à la même période en 2019

Source : UNICEM

Industrie des matériaux

La dernière enquête de l'UNICEM pour la semaine du 25 au 29 mai confirme également la reprise progressive de l'activité dans l'industrie des matériaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse : **95%** des sites sont ouverts dans la région à fin mai (94% sur l'ensemble du pays), et **82%** des entreprises interrogées voient la totalité de leurs sites en activité (81% en France), contre respectivement 79% et 50% au 30 avril.

Pour autant, la reprise reste là aussi partielle, puisque le niveau d'activité moyen au 29 mai 2020 est estimé à **environ 81%** du niveau atteint l'année dernière à la même période dans la région (88% sur l'ensemble du pays).

Le ressenti sur l'activité reste mitigé : si 52% des entreprises interrogées estiment que leur activité restera stable dans les deux semaines à venir, **48%** s'attendent à une **baisse d'activité sur la période**.

L'obstacle principal à un retour à une activité « normale » dans l'industrie des matériaux reste le manque de commande, même si cette difficulté a tendance à s'étioler au fil des enquêtes : 37% des entreprises interrogées le 29 mai identifient ce frein comme obstacle principal, contre 50% le 22 mai. À l'inverse, 56% des entreprises interrogées n'identifient plus aucun obstacle (36% à l'échelle du pays).

Note : Les enquêtes flash portées par les organisations professionnelles ont été menées auprès de leurs adhérents

À fin mai 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

95%
des chantiers de construction de
logements neufs ont repris à fin mai 2020

Source : FPI Provence*

**La FPI Provence ne couvre pas l'ensemble de la région. Son périmètre concerne les Bouches-du-Rhône, le Var Ouest, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence.*

Promotion Immobilière dans le collectif et l'individuel groupé

Alors qu'au début du confinement, la quasi-totalité des promoteurs adhérents à la FPI Provence* avait arrêté leurs chantiers, soit la construction de 14 500 logements neufs, ils annoncent à fin mai 2020 le redémarrage de 95% des chantiers. À fin avril, seuls 40% des chantiers avaient repris, et la FPI Provence envisageait à ce moment-là le redémarrage de la totalité des chantiers d'ici la mi-juin. Le redémarrage de l'activité est donc meilleur qu'anticipé dans la promotion immobilière collective et individuelle groupée.

Pour autant, si les chantiers de promotion privée reprennent massivement en Provence, des inquiétudes demeurent sur l'activité à moyen et long-terme. Avec la crise sanitaire et le report des élections municipales, la délivrance des permis de construire a été ralentie. Or, les permis de construire qui ne sont pas délivrés, ce sont autant de nouveaux chantiers qui ne pourront débuter dans les semestres à venir.

Notons que les mises en ventes affichent une baisse dès le 1^{er} trimestre 2020 alors que seulement 2 semaines de confinement ont impacté la période. Le recul est de -22% en Provence-Alpes-Côte d'Azur (comparé au 1^{er} trimestre 2019).

À fin avril 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

-31%
des ventes de maisons individuelles en
secteur diffus en avril 2020 (évolution 3
mois glissants)

Source : LCA-FFB

Vente de maisons individuelles en secteur diffus

Les ventes de maisons individuelles en secteur diffus se sont effondrées lors du confinement, avec une baisse de -31% des transactions en avril 2020 dans la région (en 3 mois glissants) contre -36% au niveau national. En glissement annuel, la baisse atteint -9% dans la région (contre une baisse enregistrée de -4,4% sur 12 mois glissants sur l'ensemble du pays).

Mais aussi, dans le logement social...

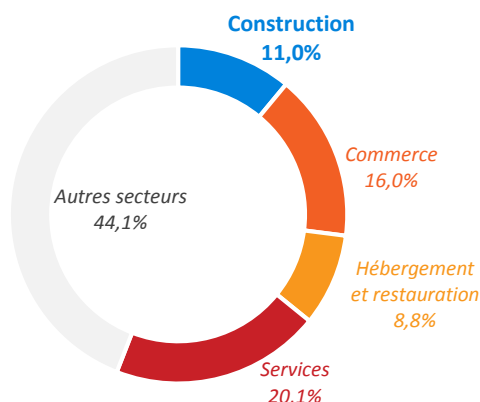
Le 8 juin, la Fédération des offices publics de l'habitat (USH) a publié un manifeste engageant les Organismes de Logement Social (OLS), sous réserve d'une participation de l'État et ses partenaires, à une accélération des investissements permettant, sur une période de 3 ans, 150 000 réhabilitations, 130 000 constructions et 9 000 démolitions (hors Anru) par an.

État des lieux sur l'emploi

Le tableau de bord de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) du 2 juin indique que plus de 13,1 millions de salariés sont concernés, en France, par une demande d'activité partielle. Avec plus de 1,4 millions de salariés dans cette situation sur l'ensemble du pays, le secteur Construction pèse 11% du total (la proportion était de 14,4% au 1^{er} avril). Il est ainsi le 3^{ème} secteur le plus demandeur derrière les « services » (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien) et le commerce.

Poids des principaux secteurs d'activité concernés parmi l'ensemble des salariés faisant l'objet d'une demande d'activité partielle en France au 1^{er} juin 2020

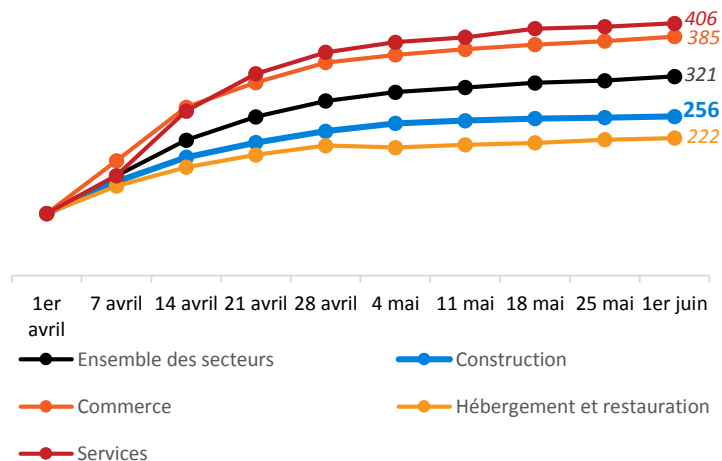
Source : DARES / Traitement Réseau des CERC



Évolution du nombre de salariés avec une demande d'activité partielle dans les principaux secteurs d'activité concernés en France

Indice base 100 au 01/04/2020

Source : DARES / Traitements Réseau des CERC

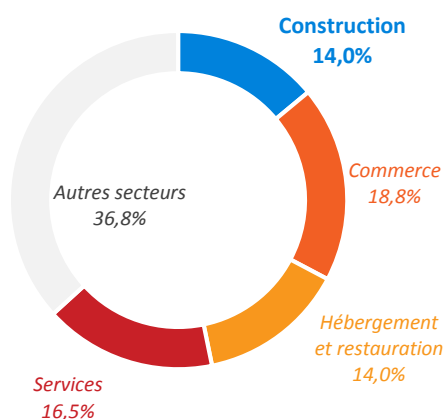


64%* des salariés du secteur de la Construction ayant fait l'objet d'une demande d'activité partielle en mars ont effectivement été placés en activité partielle au 1^{er} juin, soit 833 582 salariés. En moyenne sur l'ensemble du pays, cette proportion est de 54%*. Elle est de 44% dans le commerce, 63% dans le secteur des « services », et grimpe jusqu'à 79% dans la restauration/hébergement.

Le secteur Construction pèse 14% des salariés effectivement en activité partielle dans le pays, soit le 3^{ème} secteur concerné derrière les « services » et le commerce, et à égalité avec la restauration/hébergement.

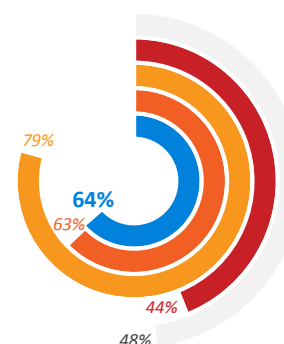
Poids des principaux secteurs d'activité concernés parmi l'ensemble des salariés effectivement placés en activité partielle en France au 1^{er} juin 2020

Source : DARES / Traitement Réseau des CERC



Part des salariés effectivement en activité partielle par rapport aux demandes préalables du mois de mars* dans les principaux secteurs d'activité en France

Source : DARES / Traitement Réseau des CERC



*Chiffres non définitifs, à date du 01/06, toutes les demandes d'indemnisation pour le mois de mars n'ayant pas encore été déposées (les entreprises disposent d'un délai d'un an pour déposer leur demande).

Les données présentées sur cette page correspondent d'une part au nombre cumulé de salariés concernés par une demande d'activité partielle, et d'autre part au nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation au titre des heures d'activité partielle effectivement chômées en mars 2020. Les premiers chiffres sont issus des Demandes d'Autorisations Préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant y recourir pour motif de COVID-19. Ces informations ne portent que sur les demandes préalables, et ne prennent pas en compte les heures réellement travaillées ou chômées, qui sont renseignées dans une deuxième temps par les entreprises lors des Demandes d'Indemnisation des salaires versés (DI). Ce sont ces DI qui permettent d'estimer le nombre de salariés effectivement en activité partielle. Le ratio DI/DAP permet d'estimer la part des salariés ayant fait une demande d'activité partielle effectivement placés en activité partielle. Pour en savoir plus : dares.travailemploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/marchedu-travail-pendant-le-covid-19/

Au 2 juin 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'appareil de production

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 124 240 demandes d'activité partielle ont été déposées auprès de l'administration au 1^{er} juin 2020 selon la DARES, pour 914 669 salariés, dont **100 830 dans le secteur de la construction** (estimation CERC PACA). La région se classe 3^{ème} en nombre de demandes réalisées, mais 7^{ème} en nombre de salariés concernés, du fait que la très grande majorité des entreprises de la région sont des TPE.

Source : DARES
Estimations CERC PACA

100 830

salariés du secteur Construction ont fait l'objet d'une demande d'activité partielle

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

-70%

de déclarations préalables à l'embauche dans le secteur Construction en avril 2020 par rapport à avril 2019

Source : URSSAF

-33%

d'offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi dans le secteur Construction en mai 2020 par rapport à mai 2019

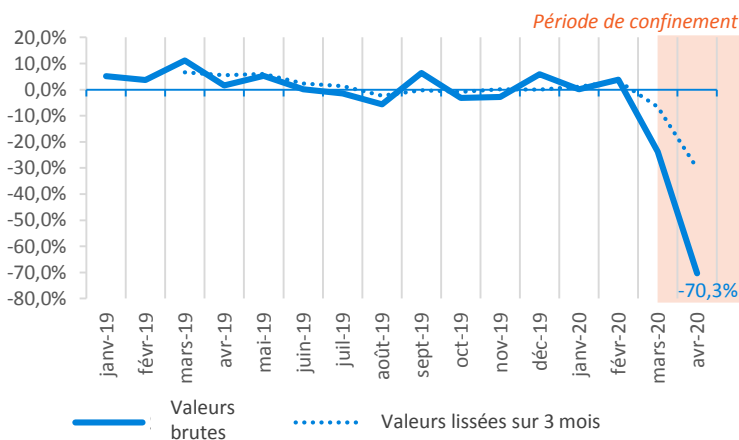
Source : Statistiques du marché du travail / Pôle emploi

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPE) a **diminué de -70%** entre avril 2020 et avril 2019 dans le secteur Construction (tous types de contrats confondus), après une baisse de -24% enregistrée en mars 2020. Sur 12 mois glissants, la baisse est de -7% en avril 2020. Le confinement décidé par le Gouvernement suite à la pandémie Covid-19 a donc eu un fort impact sur les intentions d'embauches des entreprises de construction de la région, alors qu'elles étaient globalement bien orientées jusque là (+2,4% de DPE sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, encore +1,9% sur 12 mois glissants en février 2020).

De même, les offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi dans le secteur Construction **ont diminué de -33%** en mai 2020 par rapport à mai 2019, après des baisses de -48% et -70% respectivement enregistrées en mars et avril 2020. Sur les 3 derniers mois, dont 2 mois complet de confinement, les offres d'emploi dans le secteur Construction **ont diminué de plus de 50%** par rapport aux 3 mêmes mois 2019. La tendance était pourtant positive avant le confinement, puisque Pôle emploi a enregistré sur l'ensemble de l'année 2019 17% d'offres d'emploi de plus par rapport à 2018 dans le secteur construction. En février 2020, les offres d'emploi dans le secteur construction étaient encore en hausse de +14% sur 12 mois glissants.

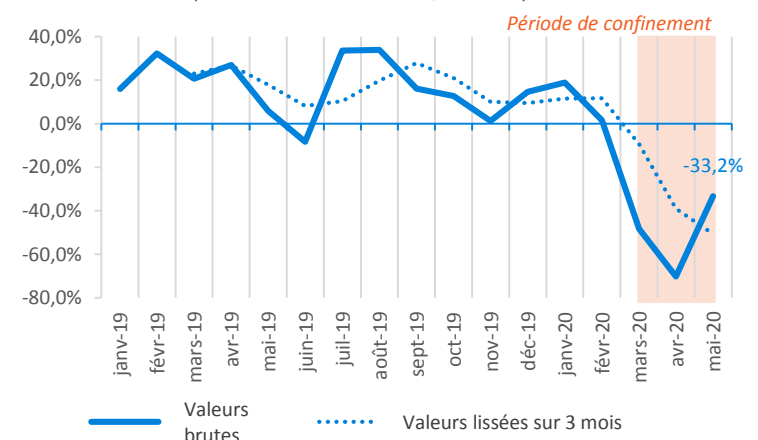
Évolutions mensuelles des déclarations préalables à l'embauche dans le secteur de la onstruction (tous contrats confondus)

Source : URSSAF – données brutes



Évolution des offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi dans le secteur de la construction

Source : Statistiques du marché du travail / Pôle emploi – données brutes



Appel aux dispositifs de soutiens publics

Le ministère de l'Économie a mis en ligne à partir du 30 avril des tableaux de bord, mis à jour régulièrement, permettant de suivre, par secteur d'activité et par région, l'attribution des fonds de solidarité, des prêts garantis par l'État et les reports des échéances fiscales.

Au 3 juin 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

37 960
entreprises de la construction ont
bénéficié du premier volet du Fonds de
Solidarité, pour un montant distribué de
53,9 M€

Source : data.gouv.fr

Aide défisicalisée du Fonds de Solidarité (État, Régions)

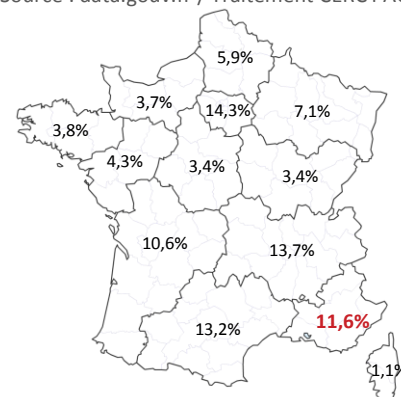
Au 3 juin 2020, 53,9 M€ ont été distribués à 37 960 entreprises de la construction en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 12,1% des entreprises et 12,9% des fonds distribués dans la région, le secteur de la construction est le 2^{ème} secteur d'activité le plus demandeur, derrière le commerce.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe 4^{ème} en nombre d'entreprises de la construction bénéficiaires et de montant distribué, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie.

Concernant le second volet de l'aide, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a annoncé sa participation à hauteur de 36 M€, alors que l'ensemble des Régions de France annoncent participer à hauteur de 500 M€.

Répartition régionale des fonds distribués dans la Construction au 3 juin 2020

Source : data.gouv.fr / Traitement CERC PACA



3,8% dans l'ensemble des départements d'outre-mer

Au 29 mai 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

6 461
entreprises de la construction ont
bénéficié d'un PGE, pour un encourt total
de
722 M€

Source : data.gouv.fr

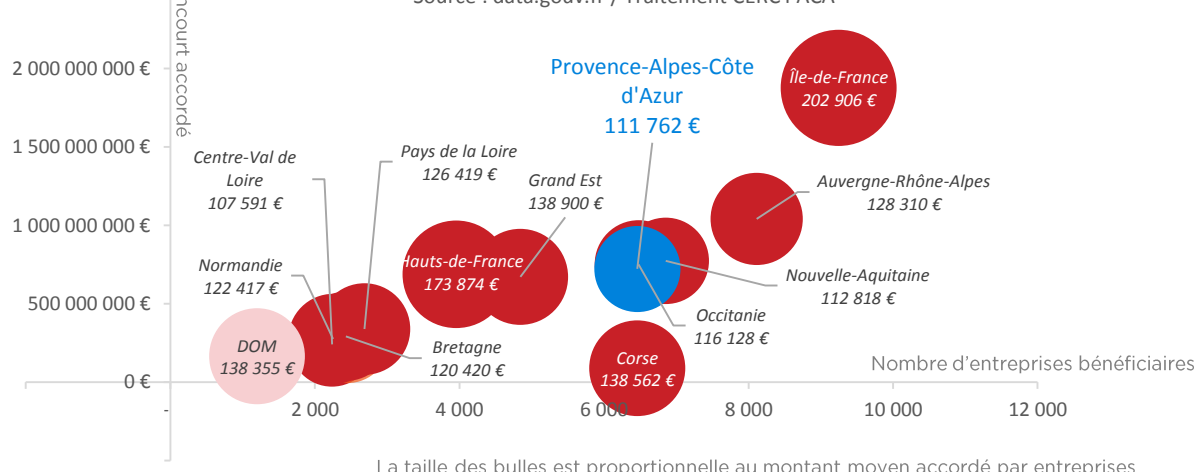
Prêts Garantis par l'État (État, BPI, banques)

Au 29 mai 2020, 6 461 entreprises de la construction ont bénéficié d'un PGE en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un encourt total accordé de 722 M€, soit un prêt moyen de 111 762 € / entreprises. Avec 12% des entreprises bénéficiaires et 9% de l'encourt total accordé dans la région, le secteur de la construction est le 3^{ème} secteur d'activité le plus demandeur derrière le commerce et l'hébergement/restauration.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe 5^{ème} en nombre d'entreprises bénéficiaires et d'encourt distribué, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Pour autant, le montant moyen prêté dans la région est un des plus faibles du pays : seuls les entreprises du Centre-Val-de-Loire et de Bourgogne-Franche-Comté ont demandé en moyenne un encourt plus faible.

Répartition régionale des PGE distribués dans la Construction au 29 mai 2020

Source : data.gouv.fr / Traitement CERC PACA



La taille des bulles est proportionnelle au montant moyen accordé par entreprises

Report des échéances fiscales

L'État a annoncé le 4 mai 2020 le report, voire l'annulation, des charges sociales et fiscales de toutes les entreprises (sous certaines conditions) pour les mois de mars, avril et mai. Aucune demande préalable n'est nécessaire pour les entreprises de moins de 5 000 salariés.

Au 28 mai 2020, 415 entreprises de la construction ont bénéficié du report de leurs échéances fiscales en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant total de 8,2 M€. Avec 9,5% des entreprises bénéficiaires dans la région, le secteur de la construction est le 3^{ème} secteur d'activité le plus demandeur, derrière le commerce et l'hébergement/restauration. En montant des reports accordés (8,6% du montant total accordé dans la région), le secteur de la construction se classe également 3^{ème}, mais cette fois-ci derrière le commerce et les « services » (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe 7^{ème} en nombre d'entreprises de la construction bénéficiaires, et 8^{ème} en montant accordé.

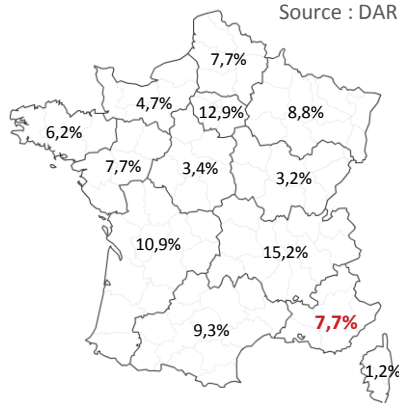
Au 28 mai 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

415
entreprises de la construction ont
bénéficié du report de leurs échéances
fiscales, pour un montant total de
8,1 M€

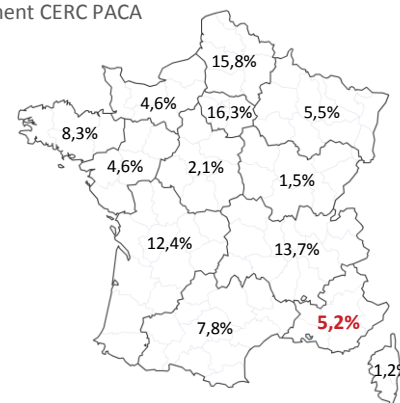
Source : data.gouv.fr

Répartition régionale des entreprises bénéficiaires de report d'échéances fiscales (à gauche) et du montant accordé (à droite) dans la Construction au 28 mai 2020

Source : DARES / Traitement CERC PACA



1,2% dans l'ensemble des départements d'outre-mer



1,2% dans l'ensemble des départements d'outre-mer

Mais aussi...

- L'État a également annoncé, lors de la présentation de son 3^{ème} projet de loi de finances rectificatif (PLFR3) le 10 juin, l'augmentation de l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 600 M€ à **1 600 M€**, afin de soutenir les projets d'investissement des territoires, et notamment ceux en lien avec la transition énergétique. Le PLFR3 comprendra aussi des mesures en faveur de l'apprentissage, notamment une prime de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans, et de 8 000 € pour les apprentis majeurs
- La Fondation du BTP a proposé la création d'un fonds de solidarité COVID-19 et y participe à hauteur de 500 000 € renouvelable une fois, afin de permettre aux salariés mis au chômage partiel de bénéficier des garanties de leur contrat collectif en santé et en prévoyance sans contrepartie de cotisation.

En région, un « plan Marshall » de 1,4 milliards d'euros, dont :



- 35 M€ injectés par la Région dans le deuxième volet du Fonds de Solidarité de l'État, et 10 M€ de garanties apportées par la Région dans le cadre du PGE.
- 5 M€ de prêts rebond avec la Banque Publique d'Investissement pour des besoins supplémentaires

La Région abonde le prêt rebond à taux zéro proposé par la BPI de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, de tout secteur d'activité (sauf secteur agricole).

- 40 M€ pour le « Fonds Covid Resistance »

Créé par la Région et la Banque des Territoires, il s'agit d'un prêt compris entre 3 000 € et 10 000 €, pour les entreprises et associations de moins de 20 salariés, sans garantie personnelle, à taux zéro et avec un différé d'amortissement de 18 mois. Les dossiers sont co-construits Région-Territoires, permettant de doubler la mise des collectivités territoriales, qui contribuent chacune à hauteur de 2 € par habitant. Pour en bénéficier, les entreprises doivent avoir leur siège social dans la région, être autonomes au sens de la réglementation européenne, avoir moins de 20 salariés, et rencontrer des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus (achat de matériel de protection et de prévention, changement de filière d'approvisionnement, etc.)

- 5 M€ à travers Région Sud défensif

Une subvention ou une avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles ou exceptionnelles mais souhaitant investir massivement pour ancrer leur activité et rebondir

- Non application des pénalités de retard dans les marchés publics

La Région applique la règle de non-application des pénalités de retard pour les entreprises impactées par le COVID-19. Soit un total de 70 M€ pour toutes les entreprises dans tous les secteurs, pour répondre à tous les besoins (subvention, prêt, garantie, avances remboursables)

- 500 M€ d'aides versées aux communes et EPCI dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) ou des Contrats Régionaux d'Equilibre des Territoires (CRET). Plus un dispositif « Frat Covid » qui permet aux communes de percevoir 50% de la subvention au moment du vote de celle-ci afin de relancer la commande publique.

Zoom sur la commande publique

La commande publique représente 60% à 70% de la commande dans les Travaux Publics et 20% à 30% dans le Bâtiment. Elle est donc un levier indispensable à la reprise économique du secteur construction dans les territoires. Mais avec la crise sanitaire et le report des élections municipales, des retards dans les plans de programmation des investissements et des arbitrages budgétaires significatifs sont à craindre.

Au 30 mai 2020
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

-39%
d'appels d'offre Travaux publiés lors des
22 premières semaines de 2020 par
rapport aux 22 premières semaines de
2019

Source : Double Trade
Traitements CERC PACA

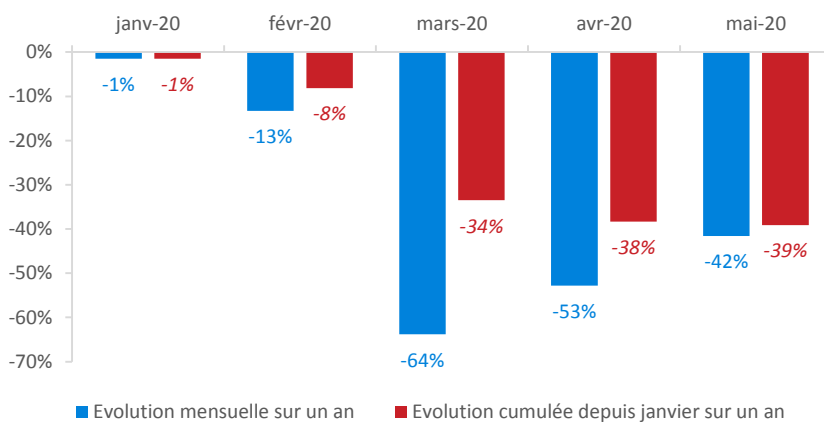
Les appels d'offre Travaux

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'activité future pour les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics s'oriente à la baisse : le nombre d'appels d'offre Travaux publié sur la période janvier-mai 2020 affiche **une baisse de -39%** par rapport à la même période de l'année dernière. La baisse est même de **-53%** sur les mois de mars-avril-mai 2020 (dont deux mois de confinement) par rapport aux mêmes mois de 2019.

La situation est plus dégradée dans la région qu'au niveau national, comme elle semble l'être dans tout le quart sud-est du pays.

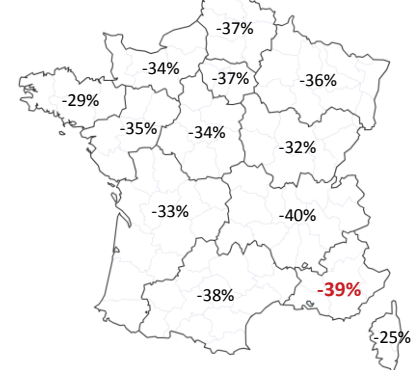
Évolution du nombre d'appels d'offre Travaux publiés depuis le 1^{er} janvier en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Double Trade / Traitement CERC PACA



Évolutions annuelles régionales du nombre d'appels d'offre Travaux publiés entre janvier et mai 2020 par rapport à la période janvier-mai 2019

Source : Double Trade

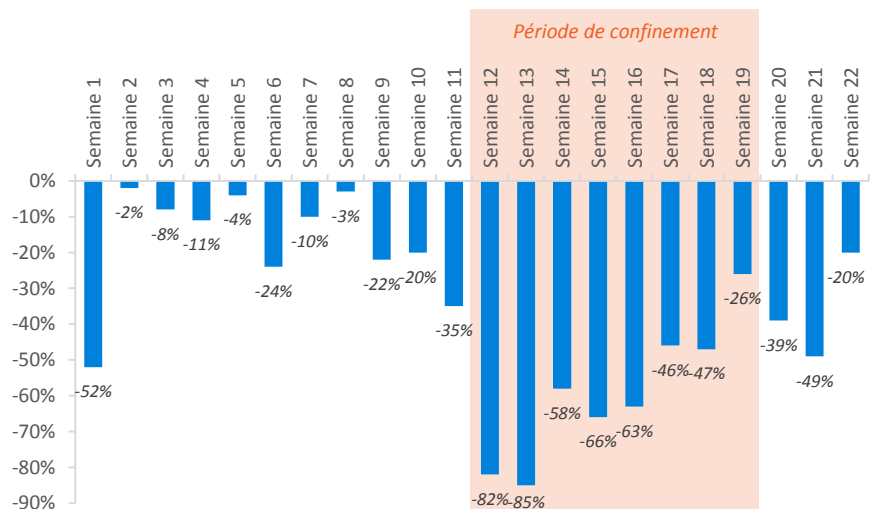


Le recul du nombre d'appels d'offre Travaux s'observe dans la région dès la première semaine de janvier, et la tendance reste négative tout au long du premier trimestre. Cependant, cette baisse est à relativiser car le niveau d'activité 2019 a été particulièrement élevé.

La chute drastique de la semaine 12 (première semaine du confinement) est en revanche sans commune mesure avec ce qui est observé depuis le début de l'année. Ainsi, les deux premières semaines du confinement affichent une contraction de plus de 80% des appels d'offres publiés par rapport aux mêmes semaines de 2019. Le volume reste très bas durant toute la période du confinement, mais a tendance à remonter progressivement jusqu'au déconfinement (semaine 20). La semaine 22 (du 25 au 31 mai) affiche une contraction relativement identique à celles relevées les semaines précédentes le confinement.

Évolution du nombre d'appels d'offre Travaux publiés chaque semaine de 2020 par rapport à la même semaine de 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Double Trade / Traitement CERC PACA

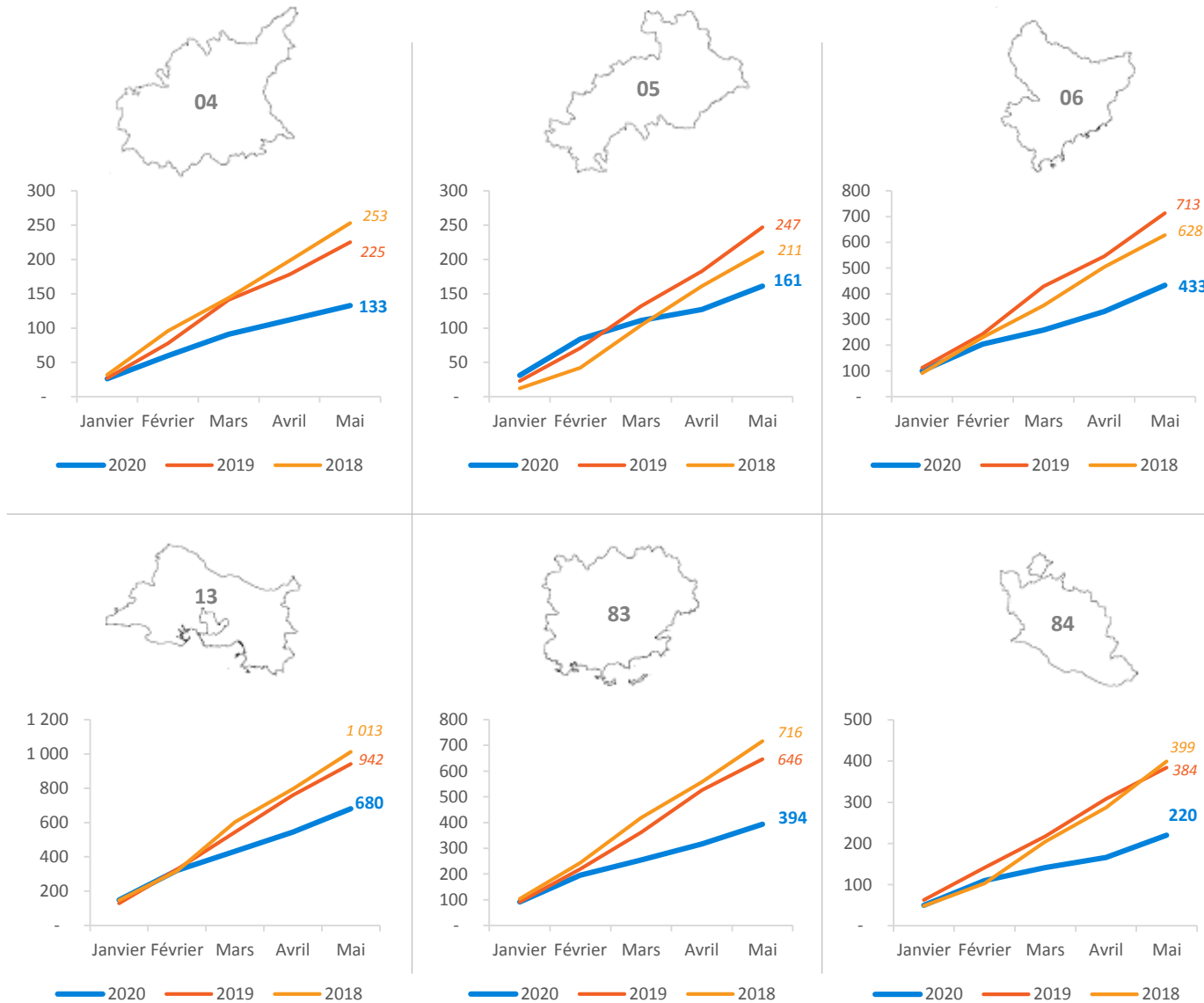


n°3 Note de conjoncture flash filière Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur

En volume d'offres publiés, la baisse est visible dans tous les départements de la région : le nombre cumulé d'appels d'offre Travaux publiés dans les 6 départements de la région entre janvier et mai 2020 est inférieur de 35% à 45% par rapport au nombre d'offres publiées sur la même période en 2019.

Nombre cumulé d'appels d'offre Travaux publiés entre janvier et mai 2018, 2019 et 2020 dans chacun des 6 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Double Trade / Traitement CERC PACA



Avec le concours de nos adhérents :



Sources utilisées dans cette note de conjoncture : Enquêtes GIE-Réseau des CERC, FNTF, UNICEM, FPI Provence, LCA-FFB, Ministère du Travail, Ministère de l'Economie, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, INSEE, DARES, Double Trade, ECLN, Pôle Emploi, URSSAF